

Processus de demande de dossiers pour les *dossiers non essentiels*

Ce tableau donne un aperçu de la procédure que les propriétaires, les acheteurs et les créanciers hypothécaires doivent suivre pour demander des exemplaires des dossiers non essentiels conservés par leur association condominiale ou pour y avoir accès. Les dossiers non essentiels sont tous les dossiers de l'association condominiale qui ne sont pas définis comme des dossiers essentiels en vertu du paragraphe 1(1) du [Règlement de l'Ontario 48/01](#) («Règl. de l'Ont. 48/01»). L'étude du fonds de réserve de l'association condominiale, la plupart des dossiers financiers et les procès-verbaux des réunions des propriétaires et des réunions du conseil qui ont eu lieu il y a plus d'un an sont des exemples de dossiers non essentiels.

Pour plus de renseignements sur les dossiers essentiels et non essentiels, consultez le Guide des dossiers de l'OOSC.

